



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annuité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Monsieur le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de Saint-Augustin qui a été présentée au Conseil Municipal au cours de sa séance du 7 mars 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 217 665,27 euros se décomposant comme suit :

Investissement : - 45 979,84 euros

Fonctionnement : 263 645,11 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

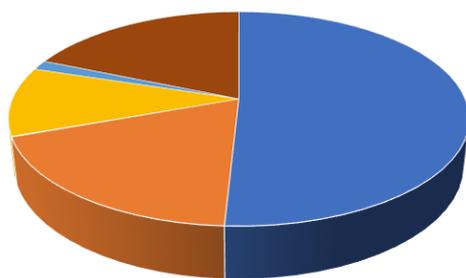
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 335 097,76 euros.

DÉPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2024	Réalisés	
11	Charges générales	313 922,85	151 531,75	45,22
12	Charges de personnel	114 600,00	106 130,59	31,67
14	Atténuations de produits	650,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 451,57	59 392,31	17,72
66	Charges financières	8 953,51	8 953,51	2,67
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	65,00	0,00	0,00
23	Virement à la section d'investissement	115 003,05	0,00	
42	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	9 089,60	2,71
TOTAL DÉPENSES		617 645,98	335 097,76	100,00

Dépenses de fonctionnement 2024



- 11 Charges générales
 - 14 Atténuations de produits
 - 66 Charges financières
 - 68 Dotations provisions semi-budgétaires
 - 42 Opération d'ordre de transfert entre section
- 12 Charges de personnel
 - 65 Autres charges de gestion courante
 - 67 Charges exceptionnelles
 - 23 Virement à la section d'investissement

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres pour l'école, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 65 : Il retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et les formations ; les subventions de fonctionnement aux associations et la contribution au RPI (Regroupement Péricolaire Intercommunal) ; d'autres frais (arrondis des cotisations PASRAU prélèvements obligatoires des impôts sur les revenus).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette

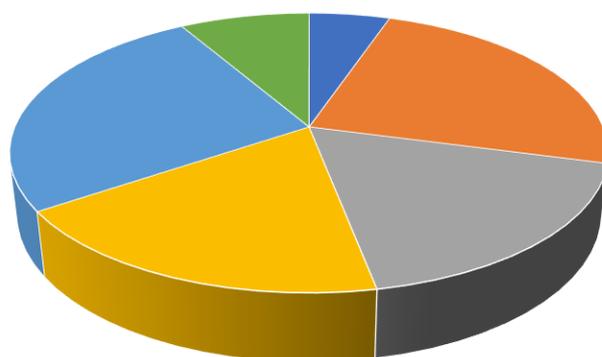
Chapitre 68 : Il comprend les dotations aux amortissements : L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Recette de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 362 993,50euros

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2024	Réalisés	
13	Atténuations de charges	19 908,00	16 412,00	4,52
70	Ventes divers	91 419,70	43 299,75	11,93
73	Impôts et Taxes	68 091,91	66 037,47	18,19
731	Fiscalité locale	70 697,00	82 769,08	22,80
74	Dotations et participations	99 813,00	112 891,12	31,10
75	Autres produits de gestion courante	31 967,00	32 494,48	8,95
77	Produits exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,28
42	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	8 089,60	2,23
	TOTAL RECETTES	381 896,61	362 993,50	100,00
2	Excédent de fonctionnement reporté	235 749,37	0,00	
	TOTAL RECETTES	617 645,98	362 993,50	

Recette de fonctionnement 2024



- 13 Atténuations de charges
- 70 Ventes divers
- 73 Impôts et Taxes
- 731 Fiscalité locale
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnelles
- 42 Opération d'ordre de transfert entre section

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (la cantine, la cantine le mercredi).

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 18,19% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais l'une des plus importantes est celle de la fiscalité locale et l'attribution de compensation. Les autres recettes de ce chapitre sont la dotation de solidarité communautaire, le fonds péréquation, les taxes additionnelles de droits de mutation.

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Ce chapitre concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers).

Chapitre 77 : Il concerne l'enregistrement des cessions d'immobilisations, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, les recouvrements de créances admises en non-valeur ainsi que les produits exceptionnels.

Chapitre 042 : Il concerne les opérations d'ordre budgétaires (002- Excédent de fonctionnement reporté).

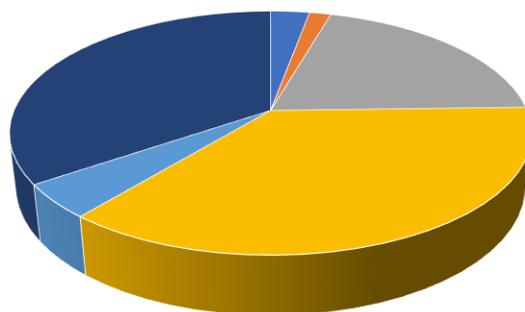
Résultat cumulé Section Fonctionnement : (362 993,50+235 749) – 335 097,76 = 263 645,11 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

DÉPENSES				
Chapitres	Libellés	BP 2024	Réalisés	
20	Immobilisations incorporelles	22 853,09	7 560,00	1,92
204	Subventions d'équipement versées	12 670,00	3 331,87	0,85
21	Immobilisations corporelles	160 043,81	125 605,59	31,88
23	Immobilisation en cours	289 768,41	214 310,75	54,39
16	Emprunts et dettes	35 757,59	35 157,59	8,92
40	Opérations d'ordre de transfert	0,00	8 089,60	2,05
1	Solde d'exécution négatif reporté	275 163,73	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES	796 256,63	394 055,40	100,00

Dépenses d'investissement 2024



- 20 Immobilisations incorporelles
- 204 Subventions d'équipement versées
- 21 Immobilisations corporelles
- 23 immobilisation en cours
- 16 Emprunts et dettes
- 40 Opérations d'ordre de transfert
- 1 Solde d'exécution négatif reporté

Les dépenses en investissement budgétées :

- **Chapitre 20** -> diagnostic de La Poste pour 400,00€ ; étude et diagnostic bâtiment Barry pour 20 000,00€ ; étude Église pour 2 000,00€ et Rando Millevaches 453,09€
- **Chapitre 204** -> luminaire Marchat + LED pour 8 400,00€ et éclairage public pour 4 270,00€
- **Chapitre 21** -> acquisition foncière pour 92 354,00€ ; forestiers Chauzeix pour 6 820,00€ ; travaux mairie pour 5 533,38€ ; travaux La Poste pour 18 836,43€ ; travaux cimetière pour 4 000,00€ ; aménagement stade Freetness pour 9 500,00€ et achat tracteur tondeur pour 23 000,00€
- **Chapitre 23** -> local technique pour 10 000,00€ ; église tranche 1 pour 4 000,00€ ; église tranche optionnelle pour 175 525,74€ et église restauration du mobilier pour 50 000,00€

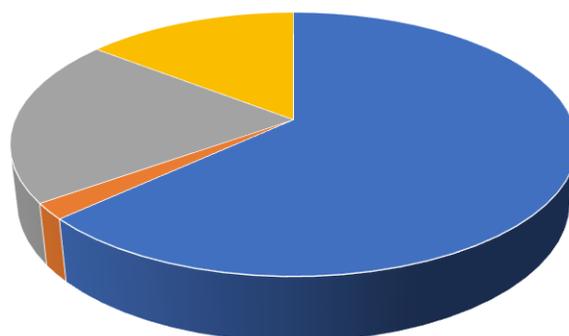
Les dépenses en investissement réalisées :

- **Chapitre 20** -> étude et diagnostic bâtiment Barry pour 7 560,00€ ;
- **Chapitre 204** -> éclairage public pour 3 331,87€
- **Chapitre 21** -> acquisition foncière pour 87 132,04€ ; travaux La Poste pour 15 153,59€ et achat tracteur tondeur pour 23 319,96€
- **Chapitre 23** -> église tranche 1 et optionnelle pour 167 871,01€ et église restauration du mobilier pour 46 439,74€

Recettes d'investissement

RECETTES				
Chapitres	Libellés	BP 2024	Réalisés	
13	Subvention d'investissement	502 408,31	339 699,91	66,84
16	Emprunts et dettes	15 599,76	550,04	0,11
10	Dotations	163 245,51	158 896,69	31,26
21	Virement de la section de fonctionnement	115 003,05	0,00	0,00
40	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	9 089,60	1,79
TOTAL DES RECETTES		796 256,63	508 236,24	

Recettes d'investissement 2024



- 13 Subvention d'investissement
- 16 Emprunts et dettes
- 10 Dotations
- 21 Virement de la section de fonctionnement
- 40 Opérations ordre transfert entre sections

Les recettes en investissement budgétées :

- **Chapitre 13** -> voirie communale pour 10 076,00€ ; église tranche 1 et optionnelle (Région) pour 16 800,00€ et 39 605,57€ ; église conseil départemental pour 40 000,00€ et 39 200,00€ ; église mobilier 12 841,00€ ; église tranche 1 et optionnel (DRAC) pour 56 000,00€ et 79 609,20€ ; église mobilier (DRAC) 15 000,00€ chaufferie conseil départemental pour 24 300,00€ ; chaufferie (DSIL) pour 27 000,00€ ; reconstruction WC Foirail (conseil dép et DSIL) pour 6 250,00€ et 17 117,10€ et travaux La Poste (DETR, DSIL et conseil départemental) 53 520,72€ ; 24 084,32€ et 36 000,00€
- **Chapitre 10** -> FCTVA pour 64 934,32€

Les recettes en investissement réalisées :

- **Chapitre 13** -> voirie communale pour 5 038,00€ ; église tranche 1 et optionnelle (Région) pour 41 852,81€ ; église tranche 1 et optionnelle conseil départemental pour 74 695,00€ ; église tranche 1 et optionnelle (DRAC) pour 43 360,45€ et travaux La Poste (DETR, DSIL, conseil départemental et La Poste) 126 900,90€
- **Chapitre 10** -> FCTVA pour 59 949,18€ et TAM (Taxe d'Aménagement) pour 636,32€

Résultat cumulé Section Investissement :

(508 236,24+115 003,05) -(394 055+275 163,73) = - 45 979,84 euros